

Fiche d'inscription saison 2022 - 2023

Nouveau Réinscription Epée Fleuret

Le Licencié :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ___ / ___ / ___ à _____

Adresse : _____

Tel urgence : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Personne à prévenir : _____

Responsable légal ou tuteur (pour les mineurs) :

Nom : _____ Prénom : _____

Profession du père : _____ Tel : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Profession de la mère : _____ Tel : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Adresse e-mail : _____

Le tarif annuel comprend l'affiliation du tireur auprès de la FFE, de la ligue Dauphiné-Savoie, ainsi que l'assurance du tireur.

Catégorie	Né(e) en :	Tarif annuel :		1 ^{er} Chèque (Sept)	2 nd Chèque (Oct)	3 ^{ème} Chèque (Nov)
M5 – M7	2016-2017-2018 et après	165€	Part FFE : 23€	65€	50€	50€
			Part club : 142€			
M9	2014- 2015	200€	Part FFE : 43€	70€	65€	65€
			Part club : 157€			
A partir de M11	2013 et avant	240€	Part FFE : 57.50€	90€	75€	75€
			Part club : 182.50€			
Groupe Adulte loisir		200€	Part FFE : 57.50€	70€	65€	65€
			Part club : 142.50€			

La première année, il est obligatoire d'acheter **son propre gant ainsi que son propre fil de corps.**

A remplir par un membre du bureau :

Total achat :	
Total location :	
Total Caution :	

Le dossier d'inscription est complet quand il comprend :

- la fiche d'inscription complétée recto-verso,
- un certificat médical de moins d'un mois indiquant « la non-contre-indication à la pratique de l'escrime » ou l'attestation de santé
- le(s) chèque(s) d'inscription
- le chèque de location
- le chèque de caution

A noter :

✂ A partir du 2nd inscrit dans la même famille, 30€ sont à déduire sur la 2nde licence.

✂ Mode de paiement accepté : Espèce, chèques vacances, chèque (à l'ordre du Cercle d'Escrime d'Aix-les-Bains)

Autorisation de soins médicaux :

- J'autorise le Maître d'armes et les responsables du Cercle d'Escrime d'Aix-les-Bains à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne mon enfant en cas d'urgence (entraînements, compétitions, stages) permettant les soins et/ou l'hospitalisation.
- Je n'autorise pas

Allergie(s) connu(e)s : _____

Autre point à signaler : _____

Choix préférentiel : Clinique Hôpital Nom : _____

Autorisation de transport :

- J'autorise le Maître d'armes et/ ou la personne mandatée par le Cercle d'Aix-les-Bains à transporter éventuellement, par automobile, mon enfant, sur le lieu des compétitions/ Je m'engage à accompagner occasionnellement mon enfant et d'autres ti compétition.
- Je n'autorise pas

Autorisation de diffusion de l'image :

Le Cercle d'Escrime d'Aix-les-Bains peut être amené à diffuser les photographies individuelles ou de groupes, prises lors de la pratique de l'escrime sur (la)lesquelles figure mon enfant pour l'édition de documents de nature pédagogique (plaquette, site internet, page facebook ...) ,des expositions à la salle d'armes (Halle des sports de Marlioz), la publication dans la presse locale, départementale ou régionale.

- J'autorise le Cercle d'Escrime d'Aix-les-Bains à diffuser la (les) photographies.
- Je n'autorise pas

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique, sous la responsabilité de la FFE suivant votre qualité de licencié. Ce traitement est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge, et peuvent être transmises à des outils numériques facilitant la vie du licencié dans le cadre de l'activité Escrime. Conformément au Droit européen N° 2016/679, applicable depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données.

Information relative au contrôle d'honorabilité des encadrants :

La licence me permet d'accéder aux fonctions de dirigeant, d'éducateur et d'encadrant ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilité au sein de la structure, selon les articles L 212-1 et L.322-1 et donc interdites aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du Code du Sport et donc soumises au contrôle de l'honorabilité. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du Code du Sport soit effectué (interrogation automatique du FIJ AIS). En signant le présent document, j'ai compris et j'accepte la transmission des éléments susmentionnés et ledit contrôle

Prise en charge par le club :

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association EXCLUSIVEMENT dans la salle d'armes et pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place du Maître d'armes ou d'un responsable de l'association. L'enfant doit être repris au plus tard 10 minutes après la fin des cours dans la salle d'armes.

La non observation de cet engagement ne pourra mettre en cause la responsabilité du Cercle d'Escrime d'Aix-les-Bains.

Date :

Signature de l'adhérent (ou du tuteur légal) :